



Plainte classée sans suite absence d'enquête

Par Pralain

Bonjour,

Je viens vous demander un coup de main car après avoir porter plainte pour vol avec effraction je viens de recevoir un avis de classement sans suite de la part du procureur.

Cette décision est justifiée par le fait que l'enquête n'aurait pas permis d'identifier l'auteur des faits.

Je ne vois pas l'intérêt de contester ce classement puisqu'il est trop tard pour rechercher d'éventuelle preuve.

Par contre j'aimerais bien connaître le contenu de la prétendue enquête, je m'explique : lors de ma déposition l'agent de police que j'avais en face de moi n'a même pas denier ajouter au dossier les photos des objets volés (pour finalement me les réclamer par mail. Sans doute histoire de faire bonne figure) et aucun agent n'a pris la peine de venir sur les lieux pour faire la moindre observation ni le moindre relevé (et vue la systématisation des fichages d'empreintes et d'ADN on pourrait croire que leur recherche sur les lieux de délit soit généralisée aussi...)

Bref j'ai du mal a imaginé ce que peut bien contenir ce dossier d'enquête qui puisse permettre de prendre une décision qu'elle qu'elle soit...

Si j'ai bien compris pour espérer savoir ce qu'il contient je dois en faire la demande (forcément par recommandé ?) au procureur, mais cela reste soumis a son autorisation.

D'après vous : quelles sont les chances qu'il accepte ?

Et si il refuse, doit-il justifier ce refus et aurais-je une possibilité de recours ?

Pour être clair : j'aimerais savoir si la personne chargée de l'enquête a menti au procureur en prétextant avoir fait une enquête infructueuse ou si le procureur a classé cette affaire sur la base d'un dossier qui ne comportait aucun élément d'enquête...

Merci d'avance pour vos réponses !

Par Violet

Bonjour Pralain,

En ouvrant le lien suivant vous devriez avoir réponse à vos interrogations :

<https://www.justice.fr/fiche/procureur-engager-poursuites-suite-plainte>

Cordialement.